

<http://www.ujfp.org/spip.php?article8043>

The logo for UJFP (Union des Juristes Franco-Palestiniens) is displayed in a stylized, blocky font with a red-to-white gradient.

# Appel à action : Agissons pour empêcher l'expulsion de Salah Hamouri de Jérusalem !

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -



Date de mise en ligne : vendredi 4 septembre 2020

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

**Salah Hamouri est à nouveau victime de la politique d'apartheid et d'épuration ethnique des autorités israéliennes, ainsi que le précisent l'article et appel à action ci-dessous.**

**L'UJFP exprime son indignation face au harcèlement qui vise ce militant exemplaire des droits du peuple palestinien.**

**Nous nous associons à l'[appel à action](#) et exigeons que le gouvernement et que le consulat de France à Jérusalem interviennent énergiquement pour que Salah Hamouri puisse vivre librement et sans condition en Palestine quand il le souhaite et pour que l'interdiction de séjour de son épouse Elsa en Palestine soit annulée.**

Les atteintes à la liberté de circulation perpétrées par Israël sont intolérables et contreviennent au droit international et aux droits humains universels.



Jeudi 3 septembre 2020, Salah Hamouri a été convoqué au centre d'interrogatoire de Moskobiyyeh, à Jérusalem. Une lettre du ministre de l'intérieur israélien, Aryé Deri, membre du parti ultra-orthodoxe Shas, lui a été remise. Par cette missive, le ministre indique sa décision de retirer purement et simplement la carte de résidence permanente de Salah Hamouri, seul papier officiel lui permettant de vivre, chez lui, à Jérusalem. A cette fin, il invoque incroyablement une loi de 1952 sur « l'entrée en Israël » alors que Salah est né et vit à Jérusalem depuis 1985. Cette révocation aboutirait à une expulsion définitive de Salah. Elle est arguée pour des faits supposés, et jamais prouvés, pour lesquels néanmoins il a déjà effectué plus de 8 années de prisons (5 incarcérations). Le ministre de l'intérieur israélien, par cette lettre supprime le système judiciaire, ainsi que le droit de chaque « accusé » à se défendre. Nul ne peut être puni deux fois pour les mêmes faits et encore moins par simple décision d'un ministre ! Il prend une décision politique et uniquement politique, une décision par ailleurs arbitraire, inhumaine et extrêmement rare : celle de déchirer, en quelque sorte, la carte de résident de Salah Hamouri afin de procéder à son expulsion de sa terre

## **Appel à action : Agissons pour empêcher l'expulsion de Salah Hamouri de Jérusalem !**

---

natale. Nous en appelons aux plus hautes autorités de l'État, comme à celles de l'Europe, ainsi qu'aux défenseurs des droits humains, pour qu'ils agissent de toute urgence pour défendre Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, constamment et systématiquement harcelé par Israël. Le harcèlement contre cet avocat spécialisé dans les droits de l'homme, a toujours eu pour but de le forcer à quitter sa terre. Aujourd'hui, un nouveau stade est atteint : son droit de vivre à Jérusalem est dangereusement et clairement menacé.

Comme nous, interpellez le Président de la République, Emmanuel Macron, le Ministre des Affaires étrangères France Diplomatie, les autorités européennes compétentes afin que le droit universellement reconnu, consacré par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de vivre et de rester sur sa terre soit respecté par les autorités israéliennes pour Salah Hamouri. Nous en appelons à tous pour que soit respecté le devoir de protection face à toute persécution et de mise en cause frontale de libertés fondamentales. C'est le cas de Salah Hamouri.

Appel à action

**Envoyez le message ci-dessous ou votre propre message aux adresses suivantes :**

- Consulat de France à Jérusalem : [cg-informations.jerusalem-fslt@dipl...](mailto:cg-informations.jerusalem-fslt@dipl...)
- Ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante :  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales-infos-pratiques/nous-ecrire/>
- Présidence de la République : <http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

Monsieur le Consul,  
ou Monsieur le Ministre des affaires étrangères,  
ou Monsieur le Président de la République,

Le 3 septembre 2020, notre compatriote, l'avocat franco-palestinien, défenseur des droits de l'homme, Salah Hamouri, s'est vu remettre par la police israélienne un courrier lui signifiant l'intention du ministre de l'intérieur israélien de lui retirer la carte de résidence permanente à Jérusalem.

Israël s'est doté en 1952 d'une loi, contraire au droit international, s'octroyant le « droit » d'autoriser ou non les Palestiniens de Jérusalem à vivre sur leur terre natale. Il entend l'utiliser contre Salah Hamouri alors qu'il est né et qu'il vit à Jérusalem depuis 1985.

Cet acharnement d'Israël contre notre compatriote afin qu'il ne puisse pas vivre en famille sur sa terre natale doit cesser.

La France doit lui apporter sa protection et garantir que ses droits fondamentaux - dont celui de vivre sur sa terre natale - soient respectés.

Je vous demande d'oeuvrer au nom de la France, pour que Salah Hamouri ne soit pas expulsé de sa terre natale et afin qu'il puisse vivre à Jérusalem avec sa famille.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Source : [Liberté pour Salah Hamouri](#)